

Luxembourg, le 21 décembre 2001

A toutes les entreprises d'investissement de droit luxembourgeois et aux succursales d'entreprises d'investissement d'origine non communautaire

## CIRCULAIRE CSSF 01/50

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre attention une mise à jour de la circulaire CSSF 2000/12 portant définition de ratios de fonds propres en application de l'article 56 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Conformément au point 23 de la « Partie I : Définitions » (page 16) de la circulaire CSSF 2000/12, qui permet à la CSSF de modifier la liste des pays de la zone A, nous tenons à vous informer que la République Slovaque fait dorénavant partie des pays de la zone A.

Par conséquent le point 23 de la circulaire CSSF 2000/12 précité est modifié comme suit :

" **zone A:** font partie de la zone A tous les Etats membres de l'Union européenne, tous les autres Etats partis à l'Accord sur l'Espace économique européen dans les limites définies par cet accord et les actes y afférents, tous les autres pays membres à part entière de l'Organisation de coopération et de développement (OCDE), ainsi que les pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds monétaire international (FMI) et dans le cadre des accords généraux d'emprunt (AGE) du FMI à condition qu'ils soient mentionnés nommément sur la liste suivante:

Allemagne, Arabie Saoudite, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, **Slovaquie**, Suède, Suisse, Tchéquie, Turquie.

Tout pays qui rééchelonne sa dette publique extérieure ne peut pas faire partie de la zone A pendant une période de cinq ans.

La Commission se réserve le droit de modifier le cas échéant cette liste de **32** pays ".

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

#### COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Charles KIEFFER  
Directeur

Arthur PHILIPPE  
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS  
Directeur général